



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 4 juin 2014** à **18h00** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Madame Nicole GUERIN, Première Adjointe.**

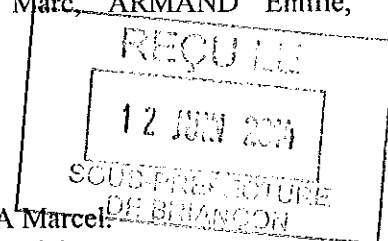
<b>CONVOCAATION</b>	
Date	28/05/2014
Affichage	28/05/2014

<b>NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

**Etaient Représentés :**

KHALIFA Daphné pouvoir à CIUPPA Marcel.  
BRUNET Pascale pouvoir à PROREL Alain.  
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à GRYZKA Romain.  
PICAT RE Alessandro pouvoir à DAZIN Florian.



**THEME : FINANCES 3.**

**OBJET :** APPROBATION DU COMPTE DE GESTION POUR 2013 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DE LA REGIE MUNICIPALE BRIANÇONNAISE DE STATIONNEMENT.

**Absents-Excusés :**

FROMM Gérard, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, VALDENNAIRE Catherine, PICAT RE Alessandro.

**Secrétaire de Séance :** ROMAIN Manuel.

Rapporteur : Renée PETELET.

Considérant le budget primitif pour l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2012, celui des titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer ;

Considérant qu'il y a correspondance parfaite entre les résultats du compte administratif de l'ordonnateur et ceux du compte de gestion du comptable public pour l'exécution du budget 2013 ;

Considérant, toutefois, que les services de la commune ont informé la Trésorerie de Briançon que le compte de gestion provisoire du budget principal comportait une discordance dans l'état de réalisations des opérations au titre de l'article 775, avec des conséquences sur les ouvertures automatiques de crédits ; que le compte de gestion définitif n'a pas corrigé cette discordance ; que Monsieur le Trésorier a informé la commune de Briançon que ce problème technique serait expertisé en 2014 ; que ce problème technique n'a cependant pas eu pour effet de modifier les résultats de l'exercice 2013 puisque les résultats du compte de gestion 2013 sont parfaitement en conformité avec ceux du compte administratif ; que le solde du compte 775 de la balance réglementaire des comptes du Grand Livre correspond exactement au montant des titres de recettes émis par l'ordonnateur ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget principal et sur celle du budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement pour 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2013 par Monsieur le Trésorier pour le budget principal et pour le budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement avec les observations et réserves mentionnées dans la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 (*GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian*).

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM

TRANSMIS LE 11 JUIN 2014  
PUBLIÉ LE 11 JUIN 2014  
NOTIFIÉ LE 16 JUIN 2014